



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artistes

Question écrite n° 55960

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation délicate que rencontre l'Association des écrivains et artistes paysans. Suite à l'annulation de deux subventions émanant de son ministère ayant trait au service de l'animation et au service de la communication, qui représentent 10 000 euros, cette association voit sa pérennité menacée. Née en 1972, cette association a pour objet de réunir sur toute la France les écrivains et artistes du terroir et de promouvoir leurs oeuvres. Le monde rural a besoin d'un tissu associatif fort et d'acteurs locaux dynamiques qui oeuvrent dans les domaines économique, social, sportif, culturel ou qui visent au développement local. L'Association des écrivains et artistes paysans joue un rôle fondamental dans ce domaine, qu'il convient de valoriser. Aussi, il lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement afin qu'il soit remédié à cette situation paradoxale qui veut que, au moment où le Parlement s'apprête à adopter la loi relative au développement des territoires ruraux, les acteurs de terrain se voient dépouillés de leurs moyens d'action.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés d'ordre financier que rencontre l'association des artistes et écrivains paysans et des effets qu'elles comportent pour l'avenir des activités de cette association du fait de la suppression de la subvention habituellement versée, notamment durant les années de 1999 à 2003. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par cette association, une subvention d'un montant de 5 000 euros sera versée à cette association au titre de l'année 2005. Par ailleurs, le comité permanent de coordination des inspections du ministère de l'agriculture a été mandaté pour assurer le suivi et l'évaluation des subventions versées aux associations par le ministère.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55960

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 651

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2956